



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4070448

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 6/07/2024 23H43 C:000008 I:44250
V/REF : 950577
V/Appel du Samedi 06/07/2024 a 23H43

SEMCODA
AGENCE OYONNAX
188, RUE ANATOLE FRANCE
C.S.30595
01111 OYONNAX CEDEX

IMMEUBLE : 30 QUAI JOBEZ
39400 HAUTS DE BIENNE

Feillens, le 16 Juillet 2024

Référence Marché: Notre Tarif en vigueur
LOCALISATION : ALLEE N° 30, CONTACT MME LECUIR, 0607764777
MOTIF : SECURISER LA PORTE D'UN BUREAU AU 4E ETAGE. SUITE A UN DECLENCHEMENT
D'ALARME INCENDIE LES POMPIERS SONT INTERVENUS.
Donneur d'ordre : LE .CADRE D'ASTREINTE

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de fermeture provisoire :
LE 07/07 A 08H45
INTERVENTION A PARTIR DU BUREAU AU 4EME ETAGE
INTERVERSION DES BARILLETS POUR LA SECURISATION DE LA PORTE
CONTROLE BONNE FERMETURE-OK
FIN D'INTERVENTION

OBSERVATIONS : DEVIS SUIT
DS AB Email envoyé le 08/07/24 a 17H05 M. J. BOZON

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	1	28,93	28,93
1,00	Suppl.Dispatch.20h-07h/7j/7+Sa12h-20hDi/Jf	1	158,09	158,09
3,50	H.Ouvrier Qualifié le 07/07	1	66,73	233,55
3,50	Sup.H.100%-Ouv.Qual +20h-Sa +12h-D/JF	1	66,73	233,55
TOTAL H.T.				654,12
T.V.A. a 10,00%				65,41
TOTAL T.T.C.En EURO				719,53

Valeur en votre reglement au 31 Aout 2024



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4070448

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



Bon de Commande

N° : 950577 du 08/07/2024

Pr.

SEMCODA
AGENCE D'OYONNAX
188, rue Anatole France
CS 30595
01117 OYONNAX CEDEX
Tel:04.74.73.06.78

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné

Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Lieu d'intervention

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: bourgogne@servimo.fr

Voir liste annexe

Référence de la Demande

N°: 764 014 du 08/07/2024

THCSEPCPI Txv hors contra Securite incend Partie cne int.

01-EE-2212-ENT-61563100

Marché : M - 230509002-1

Délai

Date limite exécution : 23/07/2024

Observations

Regularisation de l'intervention du 07/07/2024

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00003 Forfait Intervention d'urgence Mise en Sécurité avec plaquage Bois Securisation réalisé le 07/07/2024 bureau de la maitresse de maison	1,00	300,00	300,00	30,00	330,00
MS00001 Forfait déplacement	1,00	90,00	90,00	9,00	99,00

Total H.T.	390,00
Total TVA	39,00
Total TTC	429,00

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par LESCUYER MARIE-LAURE le 08/07/2024

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Le Responsable
Nom et Signature

La Responsable d'Agence

Virginie RONZON

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE D'OYONNAX



Bon de Commande

N° : 950577 du 08/07/2024

Pr.

SEMCODA

AGENCE D'OYONNAX

188, rue Anatole France

CS 30595

01117 OYONNAX CEDEX

Tel:04.74.73.06.78

Lieux d'interventions

Adresse	Interlocuteur	Téléphone
04238 HAUTS DE BIENNE Rue Pasteur - RS 35 Coll LIBRE 26 Rue Pasteur Résidence Séniors 39400 HAUTS DE BIENNE		
04664 HAUTS DE BIENNE Rue Pasteur Rés Sén 16 Coll PLS + 16 PAR 26 Rue Pasteur 39400 HAUTS DE BIENNE		

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE D'OYONNAX**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE D'OYONNAX 188, rue Anatole France CS 30595 01117 OYONNAX CEDEX**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☐ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☒ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **26 Rue Pasteur Résidence Séniors 39400 HAUTS DE BIENNE**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **OYONNAX**

le **08/07/2024**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 950577